

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 30/10/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
<b>Date d'affichage :</b> 31/10/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 14</b>	
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants : 11</b>	Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBouc  
Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER  
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mme Sylvie COUPE

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

**N°136- 2024**

**Validation du rapport annuel du Service Assainissement**

Mr le Maire présente le rapport annuel et les éléments significatifs.

Le fonctionnement des équipements a été satisfaisant depuis le début d'année. Nous avons changé une pompe de refoulement au mois d'août, au poste du Braye.

La pompe n°1 du poste du Braye est vieillissante. Le renouvellement de cette pompe est à prévoir pour 2025.

Le contrôle des installations électriques par l'Apave n'a pas mis en évidence d'anomalie sur l'ensemble des postes suivis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** le rapport annuel du Service Assainissement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

